

Taputapuātea : un deuxième plan de gestion en co-construction

24

RENCONTRE AVEC RAIMANA TERIITEHAU, CHEF DE LA SUBDIVISION ÎLES SOUS-LE-VENT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE ET GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ DU PAYSAGE CULTUREL DE TAPUTAPUĀTEA, ET SIA HÉRITAGE, BUREAU D'ÉTUDES. TEXTE : JENNY HUNTER - PHOTO : ARCHIVES ET DCP

La Direction de la Culture et du Patrimoine engage l'élaboration du deuxième plan de gestion du complexe du marae de Taputapuātea. Une démarche participative pour associer l'ensemble des acteurs à la préservation de ce site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

La Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP) est mobilisée pour élaborer le deuxième plan de gestion du complexe du marae Taputapuātea. Ce document stratégique essentiel, exigé pour tout bien inscrit au patrimoine mondial, définit une vision à long terme et une programmation opérationnelle. Il doit permettre de « construire un avenir commun » tout en garantissant la cohérence des actions, dans le temps comme entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du site.

Engagée depuis septembre 2023, la révision du plan de gestion du paysage culturel de Taputapuātea vise à fixer les grandes orientations nécessaires à la préservation de l'authenticité et de l'intégrité du site, inscrit à l'Unesco depuis 2017. Après un ralentissement observé début 2024, la démarche a été relancée avec un appel à projets lancé en décembre par la DCP, gestionnaire du site. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a ainsi été confiée au bureau d'études SIA Héritage, chargé d'accompagner l'élaboration du plan, tant sur le pilotage institutionnel que sur la coordination multi-acteurs.

Une méthodologie participative a été présentée à l'ensemble des parties prenantes afin de garantir une élaboration à la fois collective, inclusive et opérationnelle. Elle prend en compte le contexte culturel et institutionnel de la Polynésie française, les contraintes géographiques propres au territoire, ainsi que les exigences de qualité attendues pour un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

« Lors du premier plan de gestion, nous avons rencontré des difficultés de communication et une faible implication des acteurs. Aujourd'hui, nous voulons être transparents et encourager associations, commune et institutions à collaborer », explique Raimana Teriitehau, chef de la subdivision des îles Sous-le-Vent et gestionnaire délégué du site.

Une première réunion publique s'est tenue le 8 avril à la mairie annexe de Opoa, aux côtés d'une représentante du bureau d'études SIA Héritage. Ce temps d'échange a permis de recueillir les avis de chacun, de partager les connaissances, d'identifier les principaux enjeux et de poser les premières bases du futur plan de gestion. Le lendemain, des groupes de travail ont pris le relais autour de quatre thématiques : la restauration, la protection, le climat et le développement. Cette organisation vise à structurer la réflexion collective et à faire émerger des propositions concrètes pour l'avenir du site.

Une co-construction structurée

L'objectif est de « dépasser une approche strictement descendante ou uniquement experte pour construire un plan véritablement partagé, fondé sur le croisement des connaissances, des expériences et des responsabilités », souligne le bureau d'études SIA Héritage.

La démarche repose ainsi sur plusieurs apports complémentaires :

- les expertises techniques et scientifiques issues de l'analyse documentaire, d'études spécialisées et de références internationales ;
- la connaissance fine du territoire portée par les services du Pays, de l'État, la commune, les opérateurs techniques et les partenaires institutionnels ;
- les savoirs culturels, historiques et pratiques portés par les responsables culturels locaux et les acteurs associatifs ;
- les usages, perceptions et attentes exprimés par les habitants.

Entretiens, réunions publiques et groupes de travail constituent autant d'espaces structurés d'échange permettant de confronter les points de vue, d'identifier des convergences, de débattre des éven-



Le site, inscrit à l'Unesco depuis 2017, fait l'objet d'un diagnostic pour de futurs aménagements.

25

tuelles tensions et de construire progressivement des orientations et des actions partagées. Cette co-construction est une condition essentielle pour produire un plan de gestion qui ne soit pas uniquement prescriptif, mais réellement appropriable et opérationnel.

Elle vise également à sécuriser la faisabilité technique, organisationnelle et financière des actions envisagées. « L'association des acteurs dès les phases de diagnostic et de définition des orientations permet d'anticiper les contraintes opérationnelles, les capacités réelles d'intervention et les conditions de mise en œuvre, afin d'éviter les difficultés rencontrées lors du premier plan de gestion », insiste le bureau d'études.

« C'est un travail conséquent, mené en parallèle des actions conduites sur le site », souligne Raimana Teriitehau.

Des aménagements en cours

Dans le cadre des futurs aménagements du complexe du tahua du marae Taputapuātea, des opérations de test des sols sont actuellement en cours. Elles concernent notamment la construction du futur centre d'accueil, le Fare 'Ōfe, ainsi que l'aménagement du cheminement longeant le littoral et le marae.

Plusieurs types d'essais sont réalisés : sondages pressiométriques à l'aide d'une foreuse, essais à la dynaplaque ou encore essais de plaque effectués avec un camion six roues. Ces investigations permettent de préparer les futures interventions dans des conditions techniques sécurisées.

« Nous sommes mobilisés sur tous les fronts, mais notre priorité, cette année, est de finaliser le plan de gestion afin de le soumettre à l'Unesco. Être inscrit au patrimoine mondial implique aussi de rendre des comptes, et nous sommes sur la bonne voie », conclut-il. ♦

Un calendrier jusqu'en 2027

Le projet suit un calendrier précis.

D'avril à juin 2026 : phase de diagnostic partagé avec la participation des différents acteurs concernés.

De mi-juin à septembre : élaboration des propositions d'actions par l'ensemble des acteurs en lien avec les différentes thématiques.

D'octobre 2026 à janvier 2027 : création de fiches actions sur la base des propositions.

À partir de février 2027 : consolidation de l'ensemble du document.

Juin 2027 : validation du document.